

professeur, et, de plus, il est un moyen de contrôle pour le public ¹.

Le savant est toujours un peu gêné en recevant une donation hypothéquée sur le travail à venir et qui encourage à de nouvelles œuvres. Les mécènes gouvernementaux ne sont pas infaillibles : ils auront trop de bienveillances pour l'un, pas assez pour l'autre ; leurs faiblesses et leurs indifférences seront également dangereuses. A ce point de vue, on pourrait peut-être reprocher à Louis XIV, qui a exercé une si heureuse influence par ses fondations et ses munificences d'avoir un peu trop prodigué et parfois mal placé ses pensions ². Chapelain — c'est Boileau qui l'a malicieusement remarqué, — était le mieux renté des beaux esprits. Richelieu a été plus habile et a exercé une plus heureuse influence que Louis XIV : il aimait les lettres et a singulièrement contribué, par ses munificences, à relever la situation de l'écrivain ³.

Le rôle de l'État a considérablement diminué, par suite des progrès de la législation, plus attentive et plus habile à définir et protéger les droits des travailleurs intellectuels. L'opinion publique est devenue plus juste, à mesure qu'elle s'intéressait davantage aux écrivains et aux artistes : on a véritablement mis de la bonne volonté à trouver des moyens pratiques de rémunération. Enfin la fonction de l'État a été restreinte par l'initiative privée, de plus en plus capable de cette fonction vraiment sociale, qui consiste à favoriser le développement intellectuel du pays, par des subventions plus ou moins dissimulées aux ouvriers de la pensée.

Diverses écoles ou laboratoires ont été fondés, ou bien une chaire a été créée, un concours établi, un système de missions scientifiques organisé. Des musées, des bibliothèques ont été ouverts ; on a légué des objets d'art ou des livres aux établissements de l'État. Sans sortir du Louvre on trouve la belle collection d'émaux, de faïences et autres objets d'art légués par Sauvageot,

¹ Stuart Mill. *Principes d'Éc. polit.*, liv. V, ch. VI, § 15, t. II, p. 552, s.

² V. des détails dans P. Clément. *Histoire de Colbert*, ch. XXVII. Bibliothèques, musées, pensions, fondations, t. II, p. 551, s.

³ Caillet, *Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, ch. XV, t. II, p. 302, s.